



Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Maire de la ville de Toulouse et
Président de Toulouse Métropole

Toulouse le, 27 Mai 2020

Objet: proposition UNSA prime exceptionnelle COVID 19

Réf : MP/JLL/ 60/2020

Monsieur le Maire, Président,

Lors de la première réunion de concertation avec l'administration le vendredi 15 mai 2020 concernant une approche sur d'éventuelles propositions des partenaires sociaux que nous sommes, notre réflexion a été de relever le manque d'éléments communiqués (aucun).

De ce fait, difficile de ne partir de rien, toutefois dans l'esprit constructif et de concertation de l'UNSA nous avons pu élaborer une proposition qui reste dans l'esprit de la revendication que nous vous portons sur les collectes des ordures ménagères et tri sélectif.

Pour une équité entre tous nos collègues qui ont fait preuve de leur professionnalisme, dans un souci de continuité de service public en faisant face à l'épidémie COVID 19, lors du cadre de cet état d'urgence sanitaire, voici ce que nous proposons :

- La prime exceptionnelle d'un montant de 1000 euros, exonérée d'impôt, comme l'autorise le décret n°2020-570 du 14 mai 2020, versée au prorata des jours travaillés sur la période dite de confinement pour tous nos collègues dits au front (O.M., Tri Sélectif, Agents de la propreté, Centres d'accueil Covid et autres, écoles « accueils des enfants hospitaliers », accueil et aides aux personnes âgées, administratifs en contacts direct avec les populations, Police Municipale, tous les autres services en contacts directs, etc.), cette prime étant versée sur le salaire de juin.
- Une prime complémentaire attribuée dans un deuxième temps, liée à la manière de servir pour ces agents, cumulable avec la prime exceptionnelle (qui représentera une côte part journalière cumulée honorable !), pour les agents particulièrement exposés aux risques sanitaires et à la propagation du virus Covid-19 que nous souhaitons discuter avec vous dans cet esprit de concertation qui nous anime.
- Aussi, sans oublier tous nos collègues qui ont œuvré en deuxième ligne sur des missions essentielles ou autres, en télétravail ou assimilé, qui ont fait fonctionner la machinerie administrative et technique :

L'attribution de la prime exceptionnelle exonérée, même si elle est moindre, que celle de nos collègues exposés, doit pour autant représenter une somme que nous devons négocier, conforme aux critères de non imposition, à déterminer ensemble et versée au prorata des jours travaillés et payée elle aussi fin juin.


- Il nous paraît aussi judicieux de définir une prime complémentaire pour ces personnels.

Il sera avisé de compenser et rétribuer toutes les bonnes volontés que nous avons rencontrées, souvent en première ligne, des collègues de catégorie C, qui ont répondu présents face à ce défi inédit pour tous, bravant, au détriment de leur santé, les risques encourus pour eux et leurs familles.

Dans cette rétribution il est bien entendu évident d'intégrer nos collègues contractuels, comme prévu par le texte d'application.

Il est temps, Monsieur le Maire, Président, comme en témoigne votre accord lors des deux comités Techniques Ville et Métropole, d'accélérer les procédures pour les rétribuer justement, nous sommes prêts et disponibles pour toutes discussions sur les modalités que nous vous exposons dans ce courrier.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire, Président, nos sincères salutations.



Pour le Syndicat UNSA
Ville de Toulouse & Toulouse Métropole
Jean Luc LETO
Secrétaire Général

Copies : Mr De Lagoutine, Mr Thomas, Mr Manoncourt, Mme Mazars, Mme Cheyroux,
Mme Teuliere